



Conditions Générales de Vente – OptiFoncier 2025

Article 1 – Objet

Les présentes CGV définissent les conditions de réalisation des prestations d'assistance à la déclaration des revenus fonciers et SCI proposées par OptiFoncier.

Article 2 – Commande et devis

Toute prestation fait l'objet d'un devis. Le devis signé « Bon pour accord » et l'acompte de 50% engagent la mission.

Article 3 – Prix et modalités de paiement

Les prix sont indiqués toutes taxes comprises. TVA non applicable – article 293 B du CGI. Le paiement s'effectue par virement.

Article 4 – Délai d'exécution

Les prestations débutent à réception de l'intégralité des pièces et de l'acompte. Les délais sont précisés sur le devis.

Article 5 – Responsabilité

OptiFoncier agit en qualité de consultant. Sa responsabilité est limitée aux erreurs résultant d'une faute prouvée. Le client reste responsable de l'exactitude des informations fournies.

Article 6 – Confidentialité & RGPD

Les informations transmises sont traitées de manière confidentielle et conservées conformément au RGPD. Elles ne sont pas communiquées à des tiers sans accord préalable.

Article 7 – Résiliation

En cas d'annulation après acceptation du devis, les sommes versées restent acquises à titre d'indemnité.